



stage de formation syndicale académique



"Réforme Territoriale : Enjeux et conséquences"

La FSU des Pays de la Loire organise un stage sur les conséquences et les enjeux de la territorialisation pour les services publics. Il est ouvert à tous-tes les syndiqué-es des différents syndicats de la FSU. Il se tiendra à Angers, le **jeudi 15 février** de 9h30 à 17h, à la Bourse du Travail (place Imbach).

Déroulement du stage :

Matinée :

- Rappel historique des différentes phases de la mise en place de la réforme territoriale, en lien avec la réforme administrative de l'Etat. Présentation par **Denis Thomas**, du secteur Alternatives/Services Publics de la FSU.
- Intervention de représentant-es des différents syndicats de la FSU représentés lors du stage sur les conséquences dans les différents secteurs de ces évolutions (Education, Territoriale, Animation, Pôle Emploi...)

12h30-14h : **Repas**

Après-midi :

- Le New Public Management et ses effets sur les conditions de travail. Intervention de **Christophe Helou**, de la FSU 49,
 - Intervention de **G. Leproust**, maire d'Allonnes, commune périphérique du Mans, intégrée à Le Mans Métropole.
- Ces deux interventions seront suivies d'un échange avec les participant-es.

La participation à un stage syndical est de droit.

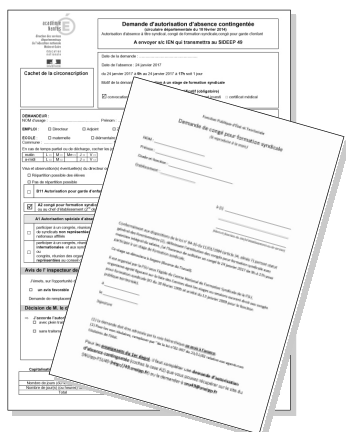
Le cadre réglementaire pour participer aux stages de formation syndicale oblige les participant-es à demander une autorisation un mois avant la date du stage, soit le 15 janvier 2018 (au plus tard)

► **Compléter votre convocation** (au verso de cette fiche) ainsi que votre autorisation d'absence contingentée (1^{er} degré) ou votre demande de congé de formation syndicale (2nd degré).

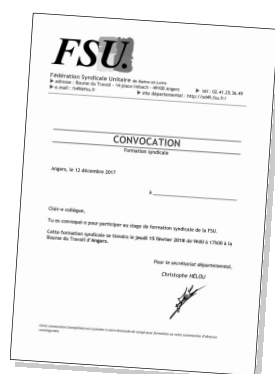
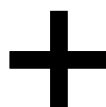
Adressez le tout à votre IEN, ou chef d'établissement, ou chef de service un mois avant la date du stage (donc le 15 janvier, dernier délai)

► Faites connaître votre participation en adressant un courriel à **fsu49@fsu.fr**

► Repas du midi : une participation de 5 € est demandée par personne souhaitant bénéficier du buffet organisé par la FSU.



Autorisation d'absence à demander à votre chef d'établissement ou à télécharger sur notre site départemental



Convocation à compléter
(voir au dos)

Envoyer ces deux documents à votre IEN, chef d'établissement ou chef de service avant le 15 janvier 2018.

Vous pouvez récupérer les autorisations d'absence sur le site de la FSU 49 :

sd49.fsu.fr

Ou vous adresser à :

fsu49@fsu.fr